

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 6 c) de l'ordre du jour

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Cinquante-cinquième session, Siège de la FAO

Rome (Italie), 9 – 11 février 2005

AUTRES QUESTIONS DÉCOULANT DES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS

Activités FAO/OMS relatives aux travaux du Codex

Activités conjointes FAO/OMS

Forums régionaux et mondiaux

1. Comme suivi du premier Forum mondial des responsables de la sécurité sanitaire des aliments et avec l'appui et l'approbation des pays membres de la FAO et de l'OMS, le Service de la qualité des aliments et des normes alimentaires de la FAO (FAO/ESNS) et le Département Sécurité sanitaire des aliments de l'OMS ont organisé le deuxième Forum mondial des responsables de la sécurité sanitaire des aliments à Bangkok (Thaïlande), du 12 au 14 octobre 2004, sur le thème: « la mise en place de systèmes efficaces de sécurité sanitaire des aliments ». Le Forum a approfondi deux sous-thèmes: 1) renforcement des services officiels de contrôle des aliments, et 2) surveillance épidémiologique des maladies d'origine alimentaire et systèmes d'alerte rapide concernant la sécurité sanitaire des aliments. Plusieurs réunions ont eu lieu sur des thèmes connexes avant, durant et après le Forum, dont les rapports sont disponibles sur le site web du Forum. Plus d'informations sur les premier et deuxième forums mondiaux sont accessibles à l'adresse suivante: www.foodsafetyforum.org/global2/index_fr.asp. On y trouvera également sous peu le rapport final.

2. À la demande des pays membres des régions respectives et comme suite aux recommandations du premier Forum des responsables de la sécurité sanitaire des aliments, des conférences régionales FAO/OMS sur la sécurité sanitaire des aliments sont en préparation dans les régions suivantes:

Afrique. Réunions d'information avec les délégués de la région qui ont participé à la vingt-septième session de la Commission du Codex Alimentarius (juillet 2004) et à la seizième session du Comité de coordination FAO/OMS pour l'Afrique (janvier 2005) pour approfondir les thèmes de la conférence, les documents à présenter et d'autres questions d'organisation. La Conférence devrait avoir lieu dans la seconde moitié de 2005.

Amériques et Caraïbes. Une réunion préliminaire avec les délégués de la région à la vingt-septième session de la Commission du Codex Alimentarius a eu lieu le 2 juillet 2004 pour lancer le débat sur les thèmes de la Conférence et d'autres détails logistiques et techniques. Des propositions ont été avancées qui seront prises en compte lors de la mise au point définitive du programme de la Conférence. La Conférence est prévue pour la mi-2005.

Proche-Orient. À la demande des délégués des pays du Proche-Orient qui ont participé à la vingt-septième session de la Commission du Codex Alimentarius, la FAO et l'OMS vont organiser conjointement une réunion sur la sécurité sanitaire des aliments immédiatement avant la prochaine session conjointe (la troisième) du Comité de coordination FAO/OMS pour le Proche-Orient qui aura lieu à Amman (Jordanie), du 7 au 10 mars 2005. La réunion FAO/OMS se déroulera donc les 5 et 6 mars 2005. Elle portera sur des questions liées à la sécurité sanitaire des aliments intéressant particulièrement la région.

Instruments en préparation

3. La FAO et l'OMS mettent la dernière main au kit de formation sur CD-ROM sur l'analyse des risques en matière de sécurité sanitaire des aliments qui contient un manuel pratique général, un module-type de formation, des études de cas en analyse des risques et un accès aux ressources de la FAO/OMS concernant l'analyse du risque sanitaire dû aux aliments. Un atelier FAO(ESNS)/OMS s'est tenu à Bali (Indonésie), le 4 mars 2004, pour présenter le kit à quelques utilisateurs potentiels et fournir aux participants des outils pratiques pour l'analyse des risques. Le rapport de l'atelier est disponible sur le site de la FAO, à l'adresse suivante: ftp://ftp.fao.org/es/esn/food/meetings/bali_report_mar04.pdf.

4. Afin d'aider les pays à procéder à l'Évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités concernant la sécurité sanitaire des aliments, la FAO/ESNS et l'OMS préparent conjointement une publication sur le thème de l'aide aux pays pour identifier et classer par ordre de priorité les domaines dans lesquels il est nécessaire de renforcer les capacités. Une Consultation technique qui examinera le projet de lignes directrices est prévue pour les 14 à 16 février 2005 à New Delhi (Inde). Le document devrait être publié en 2005, après avoir été revu par des pairs.

5. La FAO et l'OMS préparent un manuel de formation sur l'Amélioration de la participation aux activités du Codex, visant à renforcer les systèmes nationaux de contrôle de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments en facilitant la participation au processus du Codex. Il a été testé sur le terrain en Afrique et dans le Pacifique et il devrait être disponible sous sa forme définitive au début de 2005. Le manuel contient des informations sur le processus du Codex et l'élaboration de programmes nationaux du Codex. Il devrait servir à la fois de document de référence pour ceux qui participent aux activités nationales du Codex et de manuel de formation pour les cours de formation nationaux/régionaux sur le Codex. Il constitue en outre un outil important pour le renforcement des capacités dans le cadre des programmes de la FAO et de l'OMS en cours d'exécution qui portera à une participation plus efficace aux activités du Codex.

Ateliers techniques

6. La FAO et l'OMS ont organisé un Atelier technique conjoint sur les résidus de médicaments vétérinaires sans DJA/LMR dans les aliments du 24 au 26 août 2004 à Bangkok (Thaïlande) pour fournir à la FAO, à l'OMS et au Codex une première analyse des perturbations qui se sont produites en 2001/2002 dans le commerce des denrées alimentaires, identifier les problèmes scientifiques, techniques et réglementaires qui s'y rapportent et examiner des mesures de suivi appropriées. L'identification des lacunes dans la structure actuelle du JECFA et du Codex a abouti à la formulation de recommandations pour de nouvelles mesures qui seront prises par la FAO, l'OMS et le Codex. Le rapport final comprenant des documents de travail et des études de cas sera présenté à la FAO, à l'OMS et à la Commission du Codex Alimentarius ainsi qu'à ses organes subsidiaires compétents (par exemple, le Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie, le Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments, etc.). Le rapport est accessible à l'adresse suivante: http://www.fao.org/es/ESN/food/meetings_vetdrugs_en.stm.

Activités de la FAO

Portail international sur la sécurité sanitaire des aliments et la santé animale et végétale (IPFSAPH)

7. Afin de permettre aux utilisateurs d'obtenir des informations complètes sur les normes internationales, les règlements nationaux, les évaluations scientifiques et d'autres informations officielles sur les mesures sanitaires et phytosanitaires provenant d'une source unique, la FAO lance une initiative interinstitutions dans le but d'élaborer et de gérer un portail accessible sur l'Internet – le Portail international sur la sécurité sanitaire des aliments et sur la santé animale et végétale. Ce portail permet aux utilisateurs d'ignorer les informations moins importantes (interprétées) ou périmées – à l'aide de n'importe quel moteur de recherche conventionnel – et de se concentrer sur les sources officielles dans les trois principales disciplines de la sécurité sanitaire des aliments, de la santé des animaux et des plantes. La version 1.1 du portail est maintenant disponible en anglais et en français sur le site www.ipfsaph.org.

La stratégie de la FAO pour des réserves alimentaires saines et nutritives

8. À sa prochaine session, le Comité de l'agriculture de la FAO (COAG) étudiera un document sur la stratégie de la FAO pour des réserves alimentaires saines et nutritives. Le document décrira les rôles de toutes les parties intéressées à la sécurité sanitaire des aliments, à savoir : organisations/institutions internationales ; gouvernements nationaux ; secteurs public et privé ; secteur des investissements ; secteurs de la recherche et universitaire ; et le secteur de l'information. Il étudiera les principaux éléments de la stratégie proposée : en particulier les activités normatives, celles liées aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius et leurs fondements scientifiques ; la coopération et la coordination avec d'autres organisations et des organes responsables de l'élaboration de normes pour la sécurité sanitaire des aliments ; le renforcement des capacités et l'assistance technique ; les investissements dans des programmes pour la sécurité sanitaire des aliments ; information et promotion ; et interventions en cas de crise.

Bonnes pratiques agricoles (BPA)

9. La FAO s'est récemment lancée dans l'élaboration d'une série d'activités normatives liées aux BPA et à leur application dans différents contextes. L'approche adoptée vise à appliquer les connaissances disponibles pour traiter les aspects relatifs à la viabilité de l'environnement et à la durabilité économique et sociale pour des processus de production sur l'exploitation et après production, afin d'obtenir des aliments et des produits agricoles non alimentaires sains et de qualité. Plusieurs unités de la FAO participent à cette activité. Un document sur ce thème est en préparation et sera examiné par le Comité de l'agriculture à sa prochaine session (avril 2005).

Activités de l'OMS (Assemblée mondiale de la santé)

Enterobacter sakazakii

10. À la trente-cinquième session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (février 2003), les États-Unis ont présenté un profil des risques recommandant notamment la révision du Code d'usages en matière d'hygiène pour les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge, pour aborder le problème posé par la présence de pathogènes dans les préparations en poudre pour nourrissons dont *Enterobacter sakazakii*. Le Comité a accepté l'offre des États-Unis de mettre à jour le profil des risques et est convenu qu'un groupe de rédaction dirigé par le Canada entreprendrait la révision du Code. Le Comité a également demandé à la FAO et à l'OMS de convoquer une consultation d'experts sur le thème pour mieux caractériser la révision du Code.

11. En février 2004, la FAO et l'OMS ont convoqué une Consultation d'experts sur *E.sakazakii* et d'autres pathogènes présents dans les préparations en poudre pour nourrissons. Les résultats de cette Consultation ont été présentés à la trente-sixième session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire en mars 2004, qui a proposé officiellement la révision du Code comme nouvelle activité. Le Comité est convenu d'entreprendre cette activité aussi rapidement que possible car il était clair que les critères microbiologiques appliqués actuellement aux préparations en poudre pour nourrissons ne suffisaient pas pour protéger la santé publique. Cette nouvelle activité a été approuvée par la Commission à sa vingt-septième session.

12. L'Assemblée mondiale de la santé à sa prochaine session, en mai 2005, devrait adopter une résolution sur la nutrition des nourrissons et des enfants en bas âge relative au problème lié à la présence de *E. sakazakii* dans les préparations pour nourrissons; il serait demandé à la Commission du Codex Alimentarius de se pencher, entre autres, sur les risques microbiologiques associés à la consommation de préparations en poudre pour nourrissons et, le cas échéant, d'établir des critères microbiologiques ou des normes appropriées pour *E. sakazakii* et à d'autres microorganismes présents dans les préparations en poudre pour nourrissons.

13. Ayant été établi que le Codex devrait traiter les aspects relatifs à la santé, comme le spécifient les résolutions de l'Assemblée mondiale de la santé WHA53.15 (Sécurité sanitaire des aliments) et WHA56.23 (Évaluation conjointe FAO/OMS des activités de la Commission du Codex Alimentarius), et qu'il fallait passer rapidement à la révision des mesures compte tenu des risques pour la santé scientifiquement documentés, il est proposé que le **Comité exécutif** réaffirme la nécessité que la Commission du Codex Alimentarius et en particulier le Comité sur l'hygiène alimentaire, étudient en priorité des moyens de parvenir à un consensus sur le projet de code révisé et les critères.

Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé

14. L'Assemblée mondiale de la santé a adopté la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé le 22 mai 2004. Cette stratégie intéressant toutes les populations et fondée sur la prévention a été élaborée à la demande des États Membres de l'OMS lors de l'Assemblée mondiale de la santé en mai 2002 par le biais de consultations intensives avec les États Membres, des organisations des Nations Unies, des ONG et la société civile, ainsi que le secteur privé.

15. La résolution WHA57.17, entérinant la Stratégie, note « *que la résolution WHA56.23 invitait instamment les États Membres à utiliser pleinement les normes de la Commission du Codex Alimentarius pour protéger la santé humaine tout au long de la chaîne alimentaire, y compris pour aider à faire des choix sains en matière de nutrition et d'alimentation,...* ».

16. Elle ajoutait « *PRIE la Commission du Codex Alimentarius de continuer, dans le cadre de son mandat opérationnel, à accorder toute l'attention voulue aux mesures reposant sur des données avérées qui pourraient être prises pour améliorer les normes sanitaires des aliments conformément aux buts et objectifs de la stratégie;* ».

17. La Stratégie se réfère spécifiquement aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius, à savoir aux Directives du Codex sur l'étiquetage et aux normes internationales, énonçant que « *Les initiatives de santé publique peuvent être renforcées par l'application de normes internationales, en particulier celles établies par la Commission du Codex Alimentarius (voir résolution WHA 56.23). Les domaines à développer à l'avenir sont par exemple: un étiquetage qui informe mieux les consommateurs sur les avantages et la composition des aliments; une commercialisation qui encourage moins les mauvaises habitudes alimentaires; plus d'informations sur les habitudes de consommation qui protègent la santé et sur les moyens d'accroître la consommation de fruits et de légumes; et les normes de production et de transformation qui garantissent la qualité nutritionnelle et la salubrité des aliments. La participation des pouvoirs publics et des organisations non gouvernementales telle que la prévoit le Codex devrait être encouragée* ».

18. La résolution WHA57.17 et la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé figurent sur le site <http://www.who.int/dietphysicalactivity/strategy/en/>.

19. L'OMS élabore un plan de mise en oeuvre axé sur la participation de ses bureaux régionaux, met en place des partenariats efficaces avec les secteurs public et privé et rassemble et diffuse des données factuelles.

20. Selon la résolution WHA57.17, l'OMS devra engager des discussions avec les États Membres sur les moyens d'améliorer les normes concernant la sécurité sanitaire des aliments en s'appuyant sur les travaux de la Commission du Codex Alimentarius.

21. Le **Comité exécutif** est donc invité à examiner la requête formulée dans la résolution WHA57.17 et de convenir de la meilleure façon de procéder. Cela permettra à la Commission à sa vingt-huitième session, en juillet 2005, d'approfondir ces questions et de déterminer les rôles, les responsabilités et les actions à entreprendre dans la mise en oeuvre des éléments de la Stratégie mondiale se rapportant aux activités du Codex.

INFOSAN

22. Le 13 octobre 2004, l'OMS, en collaboration avec la FAO, a inauguré le nouveau Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN) qui vise à promouvoir l'échange d'informations sur la sécurité sanitaire des aliments et à améliorer la collaboration entre les autorités chargées de la sécurité sanitaire des aliments aux niveaux national et international. INFOSAN comporte un élément pour les urgences, INFOSAN Emergency, qui sert de système d'alerte en cas d'épidémie d'origine alimentaire et en cas d'urgence d'origine chimique, important pour la santé publique internationale. INFOSAN Emergency a pour but de compléter et de soutenir le système d'alerte et d'intervention de l'OMS en maîtrisant les crises concernant la santé publique à l'échelon international. Il permet en outre à l'OMS de tenir une liste des points de contact pour la sécurité sanitaire des aliments qui a été spécialement demandée par la Commission du Codex Alimentarius dans les principes et directives pour l'échange d'informations en cas de crises alimentaires, adoptés en juillet 2004.